L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 4 MAI 1889. 62me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 4 MAI 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Source des Encanteurs.

PAR JAS. P. GUINAULT—Propriété dans le Deuxième District. (rue Bienville.)

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Propriétés améliorées dans les douzième et troisième districts.

PAR BEIGNONI & BLAKELEY — Un cottage simple rue Ste Anne, (Deuxième District.)

PAR LE SHERIF—Plusieurs propriétés dans les différents districts de cette ville.

Le protectionnisme en France.

La convention projetée avec la Tunisie paraît n'avoir plus de chances d'aboutir. Les députés de l'Algérie en ont fait ressortir les dangers. D'autre part, le groupe agricole de la Chambre a fait des réserves nombreuses sur l'entrée des blés durs, des orges, des volailles et du gibier de provenance tunisienne. Il a montré, en outre, que l'autorisation d'apporter sur les marchés français les spiritueux provenant de Tunis, ne servirait qu'à procurer des facilités aux fraudes contre le Trésor public, au profit des Italiens et des Anglais qui ont établi des distilleries dans la régence.

Il faut bien—dit, à ce sujet, le *National*—que les partisans incorrigibles des théories du libre-échange s'habituent à l'idée que nos producteurs agricoles, particulièrement dans le Midi, ne leur plus entendre parler du renouvellement des traités de commerce.

Grâce à la lâche tête de vinage et à la faveur des tarifs de pénétration accordés aux marchandises étrangères, par, nos compagnies de chemins de fer, la viticulture française ne peut plus lutter contre l'envahissement des drogues alcooliques des trois-six allemands qui nous arrivent d'Espagne et d'Italie.

Les économistes ingénieux du boulevard partidien, qui défendent avec une admirable conviction, les droits sacrés du pauvre consommateur, ne travaillent, au fond, qu'à maintenir le monopole de la fraude au faveur d'industriels sans vergogne qui savent profiter de leur manière à cultiver la vigne.

Il est de fait que les vrais vignerons dont dans l'impossibilité de soutenir la concurrence contre cette viniculture chimique qui fonctionne dans les centres de consommation. Au prix de sacrifices sans nombre, les viticulteurs reconstituent les vignobles et luttent vaillamment contre le phylloxera, la pyrale, le mildew, l'oïdium, tous les fléaux de la nature, qui rendent, aujourd'hui, si coûteuse la culture de la vigne; et lorsqu'ils s'imaginent être au bout de leurs déboires et toucher enfin la récompense de tant d'efforts, ils constatent, avec désespoir, que leurs récoltes encombrent leurs caves ou ne se vendent qu'à des prix dérisoires ne les dédommageant nullement de leurs peines :

Qu'on aille donc faire entendre à ces gens-là que, pour des considérations diplomatiques supérieures, le représentant de la France doivent baisser ; rendre nos marchés par les produits de l'agriculture grecque, ita lenne ou tunisienne !

On ne se doute pas du mal que l'on fait à la République en donnant à comprendre que la majorité républicaine du Parlement, par vaine recherche de la popularité dans les villes, ferme l'oreille aux tristes doléances et aux légitimes prétentions de nos populations rurales.

L'appel fait par le groupe agricole de la Chambre au projet de convention franco-tunisienne témoigne combien l'esprit public se tourne, avec attention, vers le côté utile des questions sociales au Parlement.

Il est qu'il vienne, le chalatanisme électoral, issu de la politique pure ne trouvera pas d'écho dans les masses du suffrage universel. Le succès est acquis d'avance aux candidats qui n'auront pas encouru de responsabilité dans les troubles parlementaires de l'heure présente, qui prendront l'initiatives de mesures avant pour effet de relever le travail national, qui se déclareront résolus à protéger notre industrie agricole contre la concurrence déloyale de l'étranger.

Le Syndicat des viticulteurs de France, présidé par M. Paul Leroy-Beaulieu, mène, contre le renouvellement des traités de commerce en général, et contre l'entrée des raisins secs, une campagne énergique. Dans sa dernière assemblée générale tenue à Paris, l'éminent économiste a fait des déclarations que le *Moniteur des syndicats agricoles* résume comme suit :

M Leroy-Beaulieu—dit notre confrère—a montré le Syndicat lutter énergiquement contre les deux grands ennemis de la viticulture française : les vins étrangers qui, à la faveur des traités, ne cessent de gagner du terrain dans des conditions de surprenant pour le producteurs français; les raisins secs, dont la consommation s'accroît d'une manière si rapide, grâce aux ménagères, notamment auprès de l'administration des douanes, pour la répression des fraudes dont les vins étrangers sont l'objet et auprès de l'administration des contributions indirectes pour la disséquition des abus auxquels donne lieu la fabrication des vins de raisins secs. Il a rappelé aussi les efforts du Syndicat en ce qui concerne les tarifs de pénétration et le régime des canaux, qui favorisent les vins étrangers, ses observations en faveur de la taxation au degré.

UNE BONNE AFFAIRE.

☞ Le stock tout entier de M. H. Damiens coin Toulouse et Royale, avec les installations et les étagères, sera offert en vente en bloc, lundi prochain, 6 mai, à onze heures du matin. La mise à prix fixée par les créanciers est de quatre mille dollars. Or, ce stock, au prix de revient, coûte plus de dix mille dollars. C'est donc une bonne affaire pour un marchand qui voudrait continuer le même genre d'affaires, la clientèle est excellente. Pour traiter avec le propriétaire pour le bail de la maison. Lisez l'avis dans une autre colonne; hâtez-vous d'aller examiner le stock, et ne laissez pas échapper cette occasion de succéder à une maison de bonne renommée.

SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT-DE-PAUL;
CONFÉRENCE DE L'ÉGLISE ST-AUGUSTIN.

—Il y aura, demain dimanche, 5 mai, à l'Eglise St-Augustin, encoignure St-Claude et Chemin du Bayou, une grand'messe solennelle à laquelle prêchera le Rév. Père WUCHER, l'éloquent prédicateur dont la paroisse gardera le souvenir. A la suite du sermon, il sera fait une quête par le Rév. Père Wucher au profit de la Société de St-Vincent-de-Paul, (Conférence de l'Eglise St-Augustin) président Charles L. Rivet.

La belle mission de cette Société et la renommée de l'orateur, assureront, sans doute, une magnifique collecte, qui aidera, puissamment, à soulager bien des misères cachées. Chacun voudra contribuer, dans la mesure de son moyens, au soutien d'une œuvre aussi méritoire, aussi digne de tous les encouragements possibles.

Le journal "L'Abeille de la Nlle-Orléans" est mis gratuitement à la disposition des visiteurs de l'Exposition Universelle de 1889 à Paris, au bureau des Renseignements Commerciaux, à la Section des Colonies françaises, Esplanade des Invalides.

Ces Certificats des guérisons opérées par la Salsepareille d'Ayer sont des preuves vivantes, corroborées par des témoins vivants.

A la foire aux jambons :

Le, au-dessous d'un porc fumé : "Pauvre, envie le sort de ce juste, mort pour le bien du peuple."

Un pauvre diable s'arrête devant un magasin où l'on vend des valises.

Le patron s'approche et lui dit : "Voulez-vous une malle, monsieur ?"

"Pourquoi faire ?"

"Pour mettre vos effets."

"Monsieur, réplique sérieusement le pauvre diable, jamais je ne consentirai à me mettre tout nu."

LOUISIANE.

Le *Réveil*, St-Martinville, paroisse St-Martin, du 27 avril :

Dans nos pérégrinations à travers la paroisse, cette semaine, nous avons pu nous faire une idée de l'état général des récoltes. Le maïs a un bon aspect; la plante est un peu petite, mais elle paraît saine. En quelques endroits, il lui faudrait de la pluie.

Les champs sont propres; pas de mauvaises herbes. La terre a été si bien drainée et travaillée, que, à la première bonne pluie, tout prendra une nouvelle vie et grandira comme à vue d'œil ; aussi, nos planteurs comptent-ils sur un bon rendement, cette année.

Le *Commercial*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 27 avril :

Le bureau des assesseurs nommés pour assesser les lignes de chemins de fer et de télégraphes dans notre section de l'Etat, s'est réuni à Lafayette, mercredi dernier. Etaient représentées les paroisses Rapides, Jefferson, St Landry, St-Marie, Terrebonne, Calcasieu, Lafourche, St-Charles, St-Martin, Lafayette, Avoyelles et Acadie.

Le taux des assessements, pour les lignes principales, a été fixé à $7,000; pour les embranchements de $3,500 à $5,000, par mille.

Les lignes de l'Union de l'Ouest ont été assessées à $100,et les lignes télégraphiques à $15 par mille. La séance s'est fort bien passée.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 27 avril :

Il a plu dans les deux parties, haute et basse, de la paroisse, mardi, dans l'après-midi, mais pas une goutte d'eau à Donaldsonville et dans les environs. Le sol est dur et sec comme la pierre. Nous avons grand besoin d'une ondée.

—Les commissaires des paroisses Avoyelles, Ascension, Assomption, Caddo, DeSoto, East Baton Rouge, East Feliciana, Iberville, Jefferson, Natchitoches, Pointe-Coupée, Rapides, Sabine, St-Charles, St-Jacques, St-Jean Baptiste, St Landry, West Baton Rouge, se sont réunis à Donaldsonville, lundi dernier, pour assesser les chemins de fer Texas-Pacifique, Louisville, Nouvelle Orléans et Texas et Louisiana Central, ainsi que les lignes télégraphiques et téléphoniques qui traversent ces paroisses.

Les chemins de fer ont été assessés à $7000 par mille; le Louisiana Central à $1000 par mille; les lignes de la Western Union ont été assessées à $100 par mille; les lignes téléphoniques à $30.

Le *Signal*, Crowley, paroisse Acadie, du 27 avril :

M. Wm Duson fait fonctionner une pompe à vapeur Menge sur son champ de riz; il a parfaitement réussi. L'usage va s'en propager parmi les fermiers des environs.

— M. L. Prentice nous a montré de l'avoine qui avait 6 pieds 7 pouces de haut, avec des épis très bien fournis. Il va la couper, la semaine prochaine.

— On a beaucoup planté de cannes dans notre paroisse, mais aucun fermier n'a encore osé faire cette culture en grand.

Les cultures se sont beaucoup développées dans notre paroisse. On compte que la récolte générale sera augmentée de 50 pour cent.

Tout nous fait espérer aussi un abondant rendement des arbres fruitiers.

—Il est question d'établir, à Crowley, un moulin à coton et une grande scierie.

— La sécheresse continue ici, au grand détriment des travaux des champs, et, surtout, des produits de la terre.

Le Bulletin, Marksville, paroisse Avoyelles, du 27 avril :

De tous les côtés, les rapports les plus encourageants nous arrivent sur les récoltes.

—On va établir, à Bunkee, une fabrique de glace.

—La Rivière Rouge est encore navigable. A en juger par le fret considérable que l'on livre aux différents "landings," il faut croire que l'argent n'est pas ici aussi rare qu'on le prétend.

—Les nombreuses améliorations qui se font dans notre localité sont une preuve de sa prospérité.

Le *Leader*, Hammond, paroisse Tangipahoa, du 27 avril :

MM. McIntyre et Spangh, du Tennessee, ont acheté quatre cents acres, au nord-ouest d'Hammond, avec l'intention d'y établir une scierie.

—MM. Hooks et McDonald expédient, cette semaine, 500 barils de résine à Chicago.

—Le montant total des fraises expédiées de Hammond, jusqu'à date, est de 8370 boîtes, ou 2994 boisseaux et 10 litres. Et les journaux disent que le sud de la Louisiane est pauvre ! Nous les défions de citer une seule ferme de 160 acres, dans l'Iowa, donnant plus de bénéfice que dix acres en Louisiane.

—Le capt. Wm. E. Pennington, de la Nouvelle-Orléans, a acheté, récemment, 40 acres, au sud-ouest de Hammond et va y construire une élégante résidence.

L'American, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 27 avril :

Les fruits de nos pruniers du Japon, près de Lac Charles, ont rapporté, cette année, $50.

La maison de MM. T. Jones & Cie. établit, en ce moment une grande cierie sur notre rivière ; on, compte, avec les machines dont on a fait l'acquisition, y débiter 200,000 pieds de bois par jour.

La *Comète*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 27 avril :

La seule solution possible pour la fabrication du sucre à bon marché et à bénéfice, se trouve dans les usines centrales, où le sirop est granulé et raffiné.

C'est ce que MM. Levert et Morvant, Troscelair et Robichaux, ainsi que le juge E. D. White, ont compris. Ils ont donc résolu d'établir une usine centrale dans la partie supérieure de l'ancienne habitation John Weber ; ils espèrent pouvoir être prêts, pour travailler la récolte de 1889. Ils se sont organisés en compagnie limitée. L'acte d'incorporation a été rédigé et enregistré. Un comité a été nommé pour faire les contrats et adopter les plans des construction.

La Salsepareille d'Ayer vivifie et purifie le sang. Si vous vous sentez alourdi et languissant vous en avez besoin.

ROYAL BAKING POWDER
Absolument pur

L'OBSERVATOIRE ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.—Comme les astres fixes, l'Observatoire de Paris ne se déplacera pas pendant l'Exposition universelle. A vrai dire, l'intérêt qui s'attache à ce grand établissement scientifique, réside, tout entier, dans ses appareils et dans leur fonctionnement, donnant lieu à des observations continuelles. Le public, surtout les savants, devront donc aller à l'Observatoire même pour satisfaire leur curiosité sur les progrès réalisés, depuis dix ans, dans l'étude des astres.

M. le contre-amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire, enverra, cependant, pour être exposés dans la section des arts restrospectifs à l'Exposition, un certain nombre d'appareils datant du dix-septième et du dix-huitième siècles ; entre autres un quart de cercle construit par Mégnié en 1784. Mais, encore une fois, c'est à l'Observatoire qu'il faudra aller pour trouver un enseignement et des émotions sur les choses célestes.

Indépendamment du congrès international qui se tiendra dans cet établissement, le 15 septembre, l'Observatoire sera ouvert au public plusieurs fois par mois. On pourra y voir, entre autres nouveautés, les premières épreuves de la carte du ciel.

Parler du ciel, c'est provoquer une légitime curiosité. La confection de la carte dont nous parlons, ne tend à rien moins qu'à reproduire, par la photographie, la coupole entière du firmament, avec ses astres de nuit. Il faut, pour cela, la collaboration de tous les pays du monde entier. Seize directeurs d'observatoires étrangers ont déjà promis d'assister au congrès du mois de septembre, réunion dans laquelle doivent être arrêtées les bases du travail colossal à entreprendre.

Tous les appareils destinés aux pays étrangers et fabriqués, en grande partie, à Paris, sont prêts. Un chiffre, pour donner une idée de l'importance de ces appareils photographiques : le directeur de l'Observatoir naval de Washington a demandé au gouvernement des Etats-Unis 250,000 francs pour construire l'appareil qui lui permettra de prendre part à l'exécution de la *carte du ciel*.

La confection de cette carte demandera au moins sept ou huit années d'un travail suivi. La carte complète se composera d'environ 7,500 clichés, mesurant 30 centimètres de haut sur 25 de large. On estime que dans ces clichés réunis seront reproduites et pourront être vues presqu'à l'œil nu de *vingt-cinq à trente millions* d'étoiles !

Autre nouveauté : on vient de poser la première pierre d'une tour de seize mètres de hauteur qui va être construite dans les terrains de l'Observatoire, attenant au boulevard Arago. Cette tour est destinée à l'installation du grand équatorial coudé, nouvel instrument d'une grande puissance, dû à M. Gautier. Cet instrument aura 60 centimètres d'ouverture et 18 mètres de distance focale.

Il coûtera 220,000 francs. La construction de la tour, au sommet de laquelle il doit être installé, occasionnera une dépense de 140,000 francs.

Les travaux vont être menés avec la plus grande activité, de façon que ce nouvel instrument puisse fonctionner avant la fin de l'Exposition.

ENCOURAGEMENT AU PROGRÈS ET RÉCOMPENSE AUX MERVEILLES DE L'ESPRIT HUMAIN.—Un Français qui a le noble souci d'encourager le progrès et de récompenser les merveilles de l'esprit humain—M. Osiris—a remis au comité de la Presse à l'Exposition universelle une somme de 100,000 francs destinée à récompenser, à l'occasion du Centenaire de 1789, l'œuvre d'art, d'industrie ou d'utilité publique que le comité jugera la plus remarquable dans l'Exposition.

Si délicate que fût la mission confiée, il allait lui incomber de faire un choix entre toutes les merveilles d'art, d'industrie ou d'utilité publique qui figureront à l'Exposition, le comité n'a pas cru pouvoir refuser son concours au généreux donateur, et voici comment, suivant le vœu de M. Osiris et après entente préalable avec les membres du comité, il sera procédé à la distribution de ces 100,000 francs : 50,000 fr. à l'exposant titulaire de l'œuvre récompensée, 50,000 fr. aux collaborateurs, ouvriers employés, qui auront concouru à la préparation comme à l'exécution de ladite œuvre. Ces seconds 50,000 francs seront répartis, par parts égales, aux collaborateurs.

Dans le cas où l'œuvre récompensée serait personnelle tant pour la conception que pour l'exécution, la totalité du prix de cent mille francs appartiendrait à l'exposant.

Le jury qui aura décerné le prix aura pleins pouvoirs pour constater la liste des collaborateurs qui lui sera présentée, et, s'il en est besoin en cas de réclamation, pourra élever le nombre des bénéficiaires.

LE CONGRÈS AÉRONAUTIQUE, EN FRANCE.—La commission d'organisation du congrès aéronautique a tenu, dernièrement, sa quatrième séance, sous la présidence de M. Janssen, membre de l'Institut. Elle a adopté les termes d'une adresse qui sera envoyée à toutes les personnes connues pour s'intéresser aux progrès de la navigation aérienne, sans distinction de nationalité. Le congrès sera chargé de rédiger un programme complet des expériences scientifiques à exécuter en ballon, et de la construction des machines motrices destinées soit à la direction des aérostats, soit à la navigation aérienne sans ballon.

Le congrès aura, de même, à s'occuper de la création d'un comité scientifique civil, avec le concours de l'Association française pour le progrès des sciences, et chargé de donner son avis sur toutes les expériences qui peuvent être utilement tentées. La commission, enfin, ayant appris que le gouvernement français s'occupe de la distribution du legs Griffard entre plusieurs départements ministériels, a décidé qu'une pétition serait immédiatement adressée au ministre des finances, pour qu'une dotation spéciale soit réservée au comité dont la mission sera de continuer l'œuvre du grand ingénieur qui a mis sa fortune à la disposition de l'Etat.

Parmi les autres questions qu'étudiera le congrès, figure l'organisation des courses de ballons.

Il se réunira au commencement du mois d'août, en même temps que celui des colombophiles.

UN SINGULIER RÉSUMÉ.—Un amateur forcené de la statistique nous adresse le singulier résumé suivant des calculs auxquels il s'est livré, à propos de M. Chevreul.

Il paraît que, si M. Chevreul n'avait jamais coupé les ongles de ses mains, les ongles de l'illustre centenaire auraient atteint, le 9 avril dernier, jour de sa mort, la longueur de 5 mèt. 20.

La croissance des ongles est, en effet, évaluée par les médecins à un peu moins de 1 millimètre par semaine, ou 5 centimètres par année.

L'ongle du doigt du milieu, se développant beaucoup plus vite que les autres, aurait dépassé 6 mètres.

Ce qui ferait, pour les dix doigts de M. Chevreul, 52 mètres d'ongles.

Et la statistique ne compte pas les ongles des pieds !

LES ŒUVRES D'ART PROTÉGÉES CONTRE L'INCENDIE.—On vient de terminer, au palais des Beaux-Arts de l'Exposition universelle de Paris, les travaux d'ininflammabilité destinés à protéger contre l'incendie les œuvres appelées à figurer au Champ de Mars.

MM. Alphand et Formigé avaient confié cette tâche aux directeurs du Châtelet, qui ont déjà fait leurs preuves en rendant absolument incombustibles les boiseries et les toiles de leur théâtre ainsi que celles de la Gaîté, de l'Opéra-Comique et de la Comédie-Française.

Le nouveau travail exécuté par leurs soins au palais des Beaux-Arts, étant partiellement [illegible] portant, car il a fallu recouvrir de [illegible] ignifuge une surface de [illegible] mètres carrés.

[illegible] commémorative gâterait la [illegible], recueillie dans les colonnes d'un journal de Pouraine ;

"M. Chevreul est décédé ce matin, en ignorant toujours la mort de son fils Arthur, le célèbre chef d'orchestre."

A rapprocher du journal méridional qui, en 1885, annonça en ces termes la mort de Victor Hugo :

"Victor Hugo n'était point un inconnu pour nos lecteurs ; nous avons, en effet, à cette place même, publié quelques extraits de ses meilleures productions."

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.—Le conseil a, le 15 avril, sur la demande de M. Rousselle et de M. Bassinet, rapporteur, renvoyé à la commission de la voirie, pour études complémentaires, un projet tendant à concéder gratuitement à la Compagnie de l'Ouest le terrain nécessaire pour relier Auteuil à Boulogne à l'aide d'une ligne qui desservirait également l'hippodrome de Longchamps.

M. Levrand a rapporté deux pétitions émanant, l'une de Mlle Blanche Edwards et l'autre de Mlle Victorine Benoit, toutes deux docteures en médecine, demandant à être chargées d'un service médinal dans les écoles de la ville. Ces deux pétitions ont été renvoyées à l'administration, avec avis favorable.

Le même membre a fait voter un crédit de 30,000 francs à titre de subvention en faveur de l'Association pour l'avancement des sciences, en vue du congrès que cette société doit tenir pendant l'Exposition.

Conformément au rapport de M. Lavy, une subvention de 15,000 francs a été allouée au syndicat des membres de l'enseignement pour le congrès de l'enseignement qui doit être organisé en 1889.

Sur la répartition, en 1889, de la somme de 50 millions à provenir de l'emprunt de 1886, le conseil a adopté le projet de délibération suivant, déposé par M. Paul Strauss, rapporteur :

Art. 1er.—La répartition de la somme de 50 millions à provenir de l'emprunt 1889 et inscrite au budget de cet exercice, chapitre XIII, article unique, est fixée en principe ainsi qu'il suit :

1. Etablissements scolaires	4,000,000
2. Subvention à l'Assistance publique	1,500,000
3. Bâtiments communaux	1,300,000
4. Bourse du travail	750,000
5. Opérations de voirie	33,900,000
6. Eaux et égouts	2,800,000
7. Suppression des passages à niveau	3,000,000
8. Exposition universelle de 1889	2,000,000
9. Frais de l'emprunt	750,000
Ensemble	50,000,000

QUESTIONS ÉCONOMIQUES.—FAITS ET CHIFFRES.—Le *Petit Journal* de Paris, continue la série de ses excellents articles sur les questions économiques. La, plus de doctrine : des faits et des chiffres. Notre confrère démontre que les traités de commerce ont surtout servi les intérêts étrangers, au préjudice des intérêts français. C'est la thèse que nous soutenons, ici, tout récemment :

"L'Angleterre qui s'est faite l'initiatrice du régime du libre échange commercial, après avoir été longtemps la plus protectionniste des nations, n'a agi ainsi que par cette raison que, possédant une industrie énormément développée, elle avait besoin de chercher des débouchés pour les produits de cette industrie.

"Mais certaines nations, et la France notamment, avaient et ont encore des industries similaires. En accordant aux produits de l'industrie anglaise des facilités plus grandes pour pénétrer en France, on créait donc aux produits français similaires une concurrence.

"Cela est de toute évidence. Ce n'est donc plus simplement le libre-échange des produits que l'on possède et qui manquent à l'autre, c'est la concurrence entre les industries des différentes nations."

CHUTE PROCHAINE DU GOUVERNEMENT TORY EN ANGLETERRE.—Nous lisons dans la *Liberté* :

Le cabinet Salisbury s'est fourré dans un vilain guêpier, le jour où il a donné tête baissée dans le procès Parnell.

L'opinion publique est aujourd'hui complètement retournée et se montre aussi violente envers les accusateurs qu'elle se montrait sévère pour les accusés, alors qu'elle les croyait, sur la foi du *Times*, coupables des crimes qui leur étaient injustement imputés. Le doute s'est désormais plus que jamais, et les élections générales seront un désastre pour les tories et les unionistes coalisés, un triomphe pour les gladstoniens et les Irlandais.

La chute de lord Salisbury ne laissera pas d'avoir une influence considérable, non seulement au point de vue de la politique intérieure, mais à celui de la politique internationale. La triple alliance y perdra son principal point d'appui en Angleterre, et M. de Bismarck le sait, et l'on peut être sûr que ce qui se passe actuellement dans le Royaume-Uni ne le laisse pas indifferent.

LES FRANÇAIS RÉFRACTAIRES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.—Le ministre des affaires étrangères a s'occupe, de concert avec le garde des sceaux, de trouver un moyen de permettre aux Français habitant l'Amérique du Sud de venir à Paris pendant l'Exposition. La plupart, étant partis sans avoir rempli leurs devoirs militaires, se trouvent, s'ils revenaient, sous le coup d'un appel de l'autorité militaire. Il s'agit, soit par un permis de séjour provisoire, soit par toute autre combinaison, de leur procurer la possibilité de venir en France et à Paris sans qu'ils y soient arrêtés comme réfractaires.

Il est inexact—dit la *République Française*—que le gouvernement songe à laisser rentrer impunément en France, pendant l'Exposition, tous les déserteurs.

Le gouvernement se préoccupe seulement des mesures à prendre pour permettre à un certain nombre de Français ayant une situation depuis de longues années à l'étranger, et pour lesquels s'est établie une sorte de prescription morale, de revenir en France sans courir le risque d'être inquiétés comme réfractaires.

Un célibataire disait à l'un de ses amis, qui est marié :

—Avons que ça s'ennuie bien d'avoir une femme ?

—Mon Dieu ! ..., c'est-à-dire que je voudrais en avoir deux !

Une observation du *Charivari* dédiée aux volapükistes et autres linguistes :

"Supposez qu'on puisse faire adopter une langue universelle, qu'adviendra-t-il ?

"Chaque peuple prononçant les mots avec l'indexion de sa race, dans dix ans ce serait à recommencer, et il y aurait autant de dialectes différents qu'aujourd'hui."

TO-KALON

Le célèbre vin de M. Crabb,

Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles, hôtels, clubs et restaurants.

En vente chez M. P. Forget, seul agent, 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Chambres garnies au No 40 rue Dauphine.

21 mars—

Comité des Cinquante du Centenaire de 1889.

Les décorateurs qui voudraient concourir pour les décorations et illuminations de la fête du 14 Juillet sont priés d'envoyer leurs plans et devis chez M. V. Mary, pharmacien, No 149 rue de Chartres, aussi mercredi 8 courant, à 7 heures p. m.

SEBASTIEN ROY,
Président du sous-comité de décorations et illuminations.

4 mai—2f

MÈRES CHRÉTIENNES,

La fête de Ste-Monique étant une des celles que célèbre l'Archidiocèse de Nlle-Orléans, les dames qui en font partie sont invitées à assister à la messe qui se dira pour la circonstance, samedi prochain, 4 mai, à 7 heures du matin, à la Cathédrale St-Louis.

3 mai—2f H. MIGNOT, directeur.

Avis.

$800,000. Nouvelle-Orléans, 30 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Wm. Africa, Altoona, Penn., par l'entremise de la First National Bank de Huntington, Penn., un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
RALPH E. STAPLES,
South Bend, Ind.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 23 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Osmun & Brother, Sixth and Union streets, Allentown, Pa., un vingtième de billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company.

Avis.

$100,000. Nlle-Orléans, 26 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un correspondant par l'entremise de la Wells, Fargo & Co's Bank de San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 93,890, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 26 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de James Leary New-York, N. Y., un vingtième du billet No 93,890 tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Co.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 26 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de John Ross, 406 Cambria street, Philadelphie Pa., un vingtième du billet No 93,890, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 26 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Harry Lee, Washington, D. C., un vingtième du billet No 93,890, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de S. P. Harris, Marianna, Ark., par l'entremise de la German Bank de Memphis, Tenn., un vingtième du billet No 93,890, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Michel F. Riordan, New Britain, Ct., un vingtième du billet No 93,890, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Midland Cigar Store, Colorado Springs, Colo., un vingtième du billet No 93,890, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
B. W. CASON,
Agent de la United States Express Company.

Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de L. P. Vinet, State National Bank, un vingtième du billet No 93,890, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
F. H. GUTMANN,
Pour H. Abraham & Sog.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de E. A. Sipsey, El Paso, Tex., un vingtième du billet No 93,890, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
F. S. CAMERDEN,
Courrier de la Whitney National Bank.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 19 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
A. J. DRYSDALE,
Courrier de la New Orleans National Bank.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de W. A. Tanner par l'entremise de la First National Bank of Minneapolis, Minn., un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Patrick McGann, 1154 Elk street, Buffalo, N. Y., un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Patrick McGann, 1154 Elk street, Buffalo, N. Y., un vingtième du billet No 32,074, tirage à numéro simple, Classe D, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 16 avril 1889, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
C. A. PARDUE,
Agent Southern